



Communauté de Communes Grand Orb : CA 2024

BUDGET Energies Renouvelables

Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunales. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Président de l'exécutif présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Le budget ENERGIES RENOUVELABLES est un Service Public Industriel et Commercial, créé au 1^{er} janvier 2024, pour l'activité de production et de distribution d'énergie photovoltaïque et assujetti à la TVA.

Il regroupe les toitures photovoltaïques des sites suivants :

- Bâtiment Grand Orb Environnement (La Tour sur Orb)
- Salle Les Combarelles (Pradal)

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	89 494,09 €	3 834,03 €
	Invest	0 €	0 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	0 €	0 €
	Invest	0 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		89 494,09 €	3 834,03 €
Résultat de clôture de l'exercice		85 660,06 €	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	42 700,00 €
Totaux cumulés		89 494,09 €	46 534,03 €
Résultat financier définitif		42 960,06 €	

□ Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement s'élève à 85 660,06 euros.

□ Le résultat cumulé de clôture en investissement s'élève à 0 euro et le solde des restes à réaliser est de - 42 700 euros.

Exécution Budgétaire

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **89 494 €** en 2024.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la revente d'électricité.

Recettes : 89 494 €

**70 Prestations :
89 494 €**

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **3 834 €** en 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion courante (maintenance des modules, assurance, frais d'accès au réseau).

Dépenses : 3 834 €

**011 Charges à caract. général :
3 834 €**

III. La Section d'Investissement

En 2024, il n'y a eu ni recettes ni dépenses d'investissement.